

TESTS ANTIDOPAGE INOPINES POUR LES JOUEURS DU CH

Cyberpresse - 26 févr. 2009

Simple coup du sort ou conséquence des reportages de la semaine dernière dans La Presse sur les liens douteux entre les frères Kostitsyn, Roman Hamrlik et un membre présumé du crime organisé accusé de possession et de trafic de cocaïne, tous les joueurs du Canadien ont dû se soumettre à des tests de dépistage de stéroïdes et autres substances interdites par la LNH.

Ces tests ont été effectués lundi matin.

Les représentants de la Ligue nationale sont alors débarqués dans le vestiaire du Tricolore au Centre d'entraînement de Brossard en même temps que les joueurs. Conformément aux règles de la LNH, les porte-couleurs du Canadien ont tous dû fournir des échantillons d'urine.

Ces échantillons seront analysés au cours des prochaines semaines afin de déceler la présence de stéroïdes anabolisants et autres substances susceptibles d'améliorer les performances sportives.

Des tests pourraient également être effectués pour déterminer la présence de drogue et autres stupéfiants.

Sanctions et procédures

Si les tests confirment la présence de substances susceptibles d'améliorer les performances sportives, une suspension de 20 matchs sans salaire sera automatiquement imposée au(x) joueur(s) dénoncé(s) par les résultats. Dans le cas d'une deuxième infraction, la suspension passe à 60 matchs. Une exclusion de la LNH est imposée dans le cadre d'une troisième infraction. Un joueur ainsi condamné pourrait toutefois déposer une demande de révision après avoir été à l'écart de la LNH pendant deux ans.

À ces suspensions s'ajoutent des programmes d'information et de traitements visant à contrer l'utilisation de ces substances.

Les joueurs peuvent bien sûr interjeter appel des résultats. Durant la période d'appel, aucune information ne peut être rendue publique.

Conformément aux ententes qui lient les équipes de la LNH et le syndicat de ses joueurs, les contrôles effectués au cours de la saison sont inopinés. Selon une liste aléatoire, 10 équipes sont visitées une fois au cours de la saison, 10 autres deux fois et les 10 dernières à trois reprises.

Du côté du Canadien, personne ne pouvait confirmer, hier, si la visite de lundi était la première, la deuxième ou la troisième de la saison.

Drogue et stupéfiants

Parallèlement aux tests visant à déceler les substances «sportives» interdites par la LNH, d'autres tests sont effectués afin de relever la présence de drogues et de stupéfiants dans le système des joueurs. Ces tests sont également inopinés et gardés confidentiels par les équipes, la LNH et le syndicat des joueurs. On ne sait donc pas si les joueurs du Tricolore ont été soumis à l'une ou l'autre ou aux deux formes de tests, lundi matin.

Jointe par La Presse, Christiane Ayotte, directrice du laboratoire de contrôle du dopage de l'Institut national de recherche Armand-Frappier, a précisé la nature des tests effectués et surtout la possibilité qu'ils puissent révéler la présence de drogues ou de stupéfiants dans le système des joueurs testés en début de semaine. «La période d'expression des drogues et stupéfiants varie selon la quantité consommée, la fréquence de consommation et la forme d'absorption du ou des produits», a d'abord indiqué Mme Ayotte.

Dans le cas de la marijuana, la consommation d'un joint peut laisser des traces détectables jusqu'à une semaine après l'inhalation. «La marijuana colle dans le corps de ceux qui la consomment et va se réfugier dans les graisses, a indiqué la spécialiste de renommée mondiale. Dans le cas de la cocaïne, l'élimination est plus rapide. On parle ici d'une période de 48 heures. Mais si la consommation est régulière et assez abondante, la période d'expression pourrait se prolonger jusqu'à une semaine?», a souligné Mme Ayotte.

Déjà au fait des allégations visant quelques joueurs du Canadien, Mme Ayotte a refusé de se livrer à toute forme de spéculation quant aux résultats et à leurs conséquences.

Elle a toutefois tenu à reconnaître la qualité des programmes mis de l'avant par la LNH dans le cas de tests positifs. «La Ligue nationale de hockey fait preuve de sérieux dans les démarches qu'elle entreprend lorsqu'un joueur est déclaré positif. Elle s'occupe de lui en tenant de l'aider à régler son problème. J'aimerais beaucoup que le sport amateur s'inspire de la Ligue nationale. Car, pour l'instant, dans le sport amateur, on se contente de donner une tape sur les doigts des jeunes qui sont reconnus coupables de dopage en leur disant que ce n'est pas bien de consommer de la drogue et en les sommant de ne plus recommencer. On oublie qu'on a affaire à des jeunes et que ce n'est pas de cette façon qu'on les aidera à régler leur problème?»

DOPAGE: L'IAAF SUPPRIME OFFICIELLEMENT PLUSIEURS MEDAILLES DE JEROME YOUNG

La Presse Canadienne - 26 févr. 2009

MONACO — La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a officiellement retiré plusieurs médailles majeures du

REVUE DE PRESSE du 5 mars 2009

coureur de 400m américain Jerome Young.

L'IAAF a fait savoir jeudi qu'elle a agi après avoir reçu notification officielle par la Fédération américaine d'athlétisme des aveux de Young concernant son dopage de 1991 à 2003.

Young avait été banni à vie en 2004 et privé de sa médaille d'or du relais 4x400m des Jeux olympiques de Sydney en 2000 pour un contrôle positif à l'EPO, lors de ce second contrôle positif pour dopage.

Il a accepté l'an dernier d'être plus sévèrement puni après avoir admis l'utilisation d'EPO et d'hormone de croissance depuis 1999. Sa suspension à vie avait été étirée jusqu'en 1999 et tous ses résultats en compétition depuis cette date annulés.

Comme résultat, l'IAAF a officiellement retiré à Young sa médaille d'or du 400m aux championnats du monde d'athlétisme de Paris en 2003 et aussi retiré la première place à Young et au relais américain du 4x400m lors des championnats du monde indoor à Birmingham, toujours en 2003. La victoire de Young lors des finales de l'athlétisme 2003 à Monaco a aussi été rayée des tablettes.

L'Américain Tyree Washington entre donc au palmarès comme le champion du monde 2003, alors que la Jamaïque se voit attribuer le titre en salle 2003 du relais.

Young et les Américains avaient précédemment été disqualifiés de l'or obtenu dans le relais 2003 des championnats du monde en raison de l'aveu de dopage du coéquipier Calvin Harrison.

Young avait été contrôlé positif à la nandrolone en 1999, mais avait été disculpé par un jury d'appel américain en 2000. Il avait couru la première course et la demi-finale du relais américain à Sydney.

L'ensemble du relais américain avait été privé de sa médaille d'or de Sydney après l'aveu de dopage d'Antonio Pettigrew qui participait à la finale.

MICHEL TAUPIER, DOCTEUR EN DROIT, REAGIT AUX NOUVEAUX CONTROLES ANTIDOPAGE

Ouest-France - 26 févr. 2009

Les contrôles antidopage ont été renforcés cette année. Ils imposent aux sportifs d'indiquer, une heure par jour, leur localisation, donnant ainsi la possibilité d'effectuer des contrôles à tout moment.

Michel Taupier, docteur en droit, ancien bâtonnier du Barreau de Nantes, estime que ce nouveau règlement est contraire aux libertés individuelles.

"Aujourd'hui, sous prétexte de lutter contre le dopage dans le sport, on en est, par inconscience et irresponsabilité, à appliquer en ce domaine le précepte dénoncé par Michel Foucault : « Surveiller et Punir », en bafouant les textes et les principes les plus fondamentaux garantissant les libertés publiques et individuelles.

Les initiateurs liberticides d'une telle procédure, affichant une fois de plus la prétention illégitime du monde sportif à bénéficier, là encore, de dispositions dérogatoires, sont-ils à ce point ignorants et méprisants du Droit qu'ils passent par pertes et profits, les articles IV et V de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, les articles 6, 12 et 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, sans compter l'article 9 de notre Code Civil protégeant la vie privée.

Comment les autorités étatiques ou internationales peuvent-elles adopter, approuver ou couvrir des atteintes aussi caractérisées et gravissimes aux droits les plus essentiels de la personne humaine ? Le souci de lutter contre le dopage dans le sport, par des méthodes hors de proportion et faisant l'impasse sur les véritables racines de ce mal, dans le but officiellement affirmé de rendre les compétitions honnêtes et équitables, justifie-t-il de telles entorses à la liberté et à la vie privée de chacun, quels que soient son statut social et la nature de ses activités ? A quand le bracelet électronique ?! Ma réponse personnelle est NON. Jamais !

Je ne puis qu'encourager les sportifs concernés, aujourd'hui et demain, à saisir, quand il en est encore temps, les autorités judiciaires, françaises ou européennes, susceptibles de mettre un frein à des dérives dont on ne mesure pas assez la dangerosité potentielle pour l'avenir de tous les citoyens."

CYCLISME - DES AMPHETES AUX AMPHIS

Le Point - 26 févr. 2009

1998 : l'affaire Festina décime le Tour de France. Directeur de Chambéry Cyclisme, alors meilleur club français, Loïc Varnet suggère au directeur du Tour, Jean-Marie Leblanc, de créer le premier centre de formation pour le cyclisme. « L'idée était de donner les moyens aux coureurs de quitter la compétition en cas de proposition de dopage », explique-t-il. Fondé il y a huit ans, Chambéry Cyclisme Formation permet de suivre l'une des formations courtes de l'université de Savoie. « Quand elle est conforme à leur projet professionnel, cela leur donne une motivation hors normes », affirme Loïc Varnet. De fait, la réussite scolaire est de 80 % et les résultats sportifs sont tout aussi bons : sur les deux dernières saisons, sept coureurs sont passés pro, soit presque la moitié du nombre de coureurs qui accèdent chaque année au plus haut niveau en France.

Beaucoup sont recrutés par l'équipe AG2R, principal partenaire du centre, dont le siège est situé à Chambéry. Leur formation implique de leur donner les arguments pour résister au dopage et à la course à la performance. Malgré ses bons résultats, le centre de formation n'est pas encore reconnu officiellement par la fédération et le ministère de la Jeunesse et des Sports. Loïc Varnet espère que ce sera chose faite d'ici aux prochains Jeux olympiques.

RUGBY: CARRIERE COMPROMISE POUR L'ANGLAIS MATT STEVENS, SUSPENDU DEUX ANS

AFP - 26 févr. 2009

LONDRES (AFP) — La carrière du pilier international anglais de Bath, Matt Stevens, est largement compromise après l'annonce jeudi de sa suspension de toutes compétitions pour une durée de deux ans pour usage de cocaïne, détecté lors d'un match de Coupe d'Europe de rugby.

Stevens, 26 ans, est suspendu jusqu'au 18 janvier 2011, a annoncé jeudi l'ERC, organisateur de la Coupe d'Europe. Le joueur a fait savoir qu'il n'interjetterait pas appel de la décision.

"Matt a plaidé coupable et a choisi de ne pas faire appel de cette décision, et il assume la pleine responsabilité de ses actes", a déclaré un porte-parole du joueur.

Stevens avait subi un contrôle antidopage positif à l'issue d'un match de Coupe d'Europe entre Bath et Glasgow, le 14 décembre dernier. Il a comparu jeudi à Glasgow devant une Commission de discipline indépendante dirigée par l'Écossais Rod McKenzie.

Pilier redouté, né en Afrique du Sud, Stevens compte 32 sélections (1 essai) depuis 2004. Il a été finaliste de la Coupe du monde 2007.

L'entraîneur du XV d'Angleterre, Martin Johnson, qui avait dû remplacer Stevens par Julian White pour le premier match du Tournoi des six nations, a estimé que Stevens devait "accepter les conséquences" de ses actes.

"J'ai dit durant tout cette histoire que l'usage illicite de drogues n'avait sa place ni dans le sport, ni dans la société, a déclaré Johnson. Matt a choisi de prendre une substance prohibée et il doit à présent en accepter les conséquences. Il ne sera plus impliqué dans le rugby pendant deux ans et pour un sportif professionnel, ce sera une expérience très douloureuse."

"Matt a admis qu'il avait un problème et il cherche de l'aide, a poursuivi l'entraîneur du XV de la Rose. Nous le soutenons pour cela mais tous les joueurs de rugby doivent comprendre qu'ils sont responsables de leurs actes, et cela inclut les choix qu'ils font dans leur vie privée."

De son côté, le club de Bath a indiqué qu'il avait "suivi toute les procédures légales" et qu'il tiendrait une réunion avec le joueur avant tout commentaire public.

Les cas de dopage à la cocaïne sont plutôt rares dans le monde du sport, où cette substance peut être utilisée de manière récréative.

En janvier 2008, Martina Hingis, ancienne numéro 1 mondiale de tennis, avait été suspendue pour la même durée après avoir subi un contrôle positif à Wimbledon. Mais la Suisse, ayant arrêté sa carrière, n'a pas purgé sa suspension.

Plus récemment, le Néo-Zélandais Simon Daubney, équipier du bateau suisse Alinghi, vainqueur de la dernière Coupe de l'America de voile, a écopé de la même sanction pour usage de cocaïne.

Le rugby s'enorgueillit d'être relativement épargné par le dopage. L'International Rugby Board (IRB, organe suprême) a dénombré 21 cas de dopage ayant fait l'objet d'une sanction au cours des trois dernières années, dont onze en 2008 (deux encore en cours d'examen).

Aucun des 192 contrôles antidopage réalisés au cours du Mondial-2007 ne s'est avéré positif.

LE DOPAGE AU GOUT DU JOUR

Football.fr - 27 févr. 2009

La semaine dernière, l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) révélait une nouvelle mesure, en vigueur depuis le 1er janvier dernier, concernant les clubs professionnels, et plus particulièrement les capitaines, appelés à se rendre disponibles à tout instant de l'année pour des contrôles anti-dopage. Rapidement, les réactions ne se sont pas faites attendre et, en coulisses, l'UNFP et la FNASS planchent notamment sur cette directive, se disant "pour les contrôles, contre la localisation".

"Nous, on n'est pas des cyclistes, on est un sport collectif. Un joueur de football sensé ne ferait pas ça", déclare innocemment ou naïvement Guy Lacombe, l'entraîneur du Stade Rennais, dans les colonnes de Ouest France. Pourtant, sous l'égide du Code mondial antidopage et du Code du sport, les athlètes, y compris les footballeurs, devraient désormais être soumis au principe de localisation lors des contrôles anti-dopage. Ainsi, les capitaines de chaque équipe professionnelle évoluant en France devront, lors de leurs jours de repos et ou de vacances, désigner

REVUE DE PRESSE du 5 mars 2009

un créneau horaire d'une heure, une fois par semaine, pour être susceptibles d'être contrôlés inopinément (ou presque) à son domicile ou ailleurs, sans pour autant l'être systématiquement.

L'exemple du cyclisme

Cette méthode, mise en place grâce au site Internet Adams (Antidoping administration et management system), permet aux concernés d'établir leur emploi du temps, directement transmis à l'AFLD. Le joueur établit donc pour chaque jour sa feuille de route lui-même, ou laisse son club le faire à sa place. Une pratique courante dans le cyclisme, comme l'explique Sébastien Hinault, coureur professionnel, dans les colonnes du quotidien régional: "Ce n'est pas très agréable d'avoir un contrôleur chez soi à 8h du matin. Mais je n'ai rien à cacher. C'est pour nettoyer le vélo, et je suis d'accord pour y participer. Dans le sport de haut niveau, la triche fait partie du jeu. On ne peut écarter les tricheurs qu'en multipliant les contrôles. Les footballeurs auraient-ils peur ? Pourquoi seraient-ils moins tentés que les cyclistes ? A partir du moment où il y a de l'argent à gagner et où il y a de la concurrence... Si ça peut te rendre plus fort que le copain, tu pourras renégocier un meilleur contrat, ou obtenir un meilleur transfert, ou revenir plus vite de blessure. On retrouve les mêmes raisons dans le vélo. Imaginer que personne dans le football n'y a recours, c'est se fermer les yeux. Et ça me fait bien rigoler. S'ils avaient les mêmes contrôles que nous, et pas ceux qu'on avait il y a quinze ans dans le vélo, il y aurait peut-être des surprises".

Le doute plane donc sur un milieu jusque-là plutôt épargné par le fléau du dopage, à moins bien sûr que l'omerta soit sans faille ou presque autour du ballon rond. Quoi qu'il en soit, si le principe même de la lutte anti-dopage est loué par le monde du football, l'idée de la localisation fait plutôt déchanter. "Je suis pro depuis dix ans, et je n'ai été contrôlé que deux fois. Donc, sur le principe d'intensifier les contrôles, je suis d'accord. Mais la mise en place de ce principe de localisation est stupide. Six jours sur sept, nous sommes localisables. Les contrôleurs peuvent donc venir au stade aux heures d'entraînement. Du coup, pourquoi vouloir nous imposer cette localisation aussi le dimanche. Dans le cadre d'un sport où le gars s'entraînerait à droite et à gauche, comme dans le tennis, je comprendrais l'intérêt. Mais là, non, je ne comprends pas. Le syndicat des joueurs discute de tout ça, je ne pense pas que ça se mettra en place", avance Sylvain Marchal, le défenseur central du FC Lorient, interrogé par Ouest France.

Footballeur: un quotidien à la fois stable et incertain

Du côté de la FNASS (Fédération Nationale des Associations et des Syndicats de Sportifs), dirigée par l'ancien international français Sylvain Kastendeuch, on s'étonne de cette volonté de localisation, entrée en vigueur le 1er janvier dernier et on se range à l'avis du Merlu. "Il n'y a rien d'antinomique entre notre volonté de lutter contre le dopage et les réserves, sérieuses, que nous avons formulées devant l'AFLD. (...) La FNASS rappelle qu'à contrario des sportifs des disciplines individuelles, les basketteurs, les footballeurs, les handballeurs et les rugbymen exercent ensemble leur travail quotidien dans un lieu unique, connu de tous, et à des heures précises. Ils sont alors sous la responsabilité de l'encadrement technique du club et de leur employeur. Il est donc inconcevable de vouloir les contrôler en dehors de leur temps de travail, comme il n'est pas logique, s'agissant d'un sport collectif, de ne vouloir contrôler qu'un élément - ici le capitaine - d'un ensemble. De la même façon, alors qu'ils ne sont en rien responsables d'un planning élaboré et modifié par leurs employeurs, souvent au bon plaisir de l'encadrement technique, pourquoi faire porter la localisation (lieux, jours et heures d'entraînement) sur les épaules des seuls sportifs, alors que le lien de subordination est patent et, qu'en aucun cas, le sportif ne peut décider, seul, de son emploi du temps ?", justifie l'ancien Messin via l'UNFP (Union Nationale des Footballeurs Professionnels).

"Car si l'on cherche à apporter la preuve que les sportifs sont innocents, la première chose est de ne pas les traiter comme des coupables. La FNASS est, bien évidemment, favorable aux contrôles, pour que s'intensifie la lutte contre le dopage, mais exclusivement sur les lieux de travail des sportifs professionnels des sports collectifs, après les matches, durant les entraînements... Elle demande également que les clubs fournissent à l'AFLD la localisation des lieux et des horaires d'entraînement des sportifs professionnels sous contrat avec les clubs en question", conclut Kastendeuch.

Voilà donc la nouvelle mesure de l'AFLD reprise de volée par les autorités du football, sans doute rapidement imitées par les décideurs d'autres sports collectifs concernés. En attendant, les capitaines doivent éviter de se doper. Pour les autres...

CYCLISME - DOPAGE - CABREIRA SUSPENDU DEUX ANS

L'Equipe.fr - 27 févr. 2009

Joao Cabreira, coureur de la formation du CC Loulé, et champion du Portugal 2008, a été suspendu, vendredi, pour deux ans pour avoir eu recours à «une substance masquante, la protéase», selon la Fédération portugaise.

Ancien membre de la formation LA-MSS, actuellement sous le coup d'une enquête pour «soutiens de dopage organisé», l'ancien vainqueur du Tour d'Algarve (2006), âgé de 26 ans avait été suspendu en août pour 10 mois après avoir manqué un contrôle. Cette suspension avait cependant été annulée en appel. (Avec AFP)

ON CONTROLE BIEN LES CHEVAUX LA FOI DE SON MAITRE

Sud Ouest - 1 mars 2009

Un jeune lad, pas plus haut que trois pommes, attend patiemment devant la porte rouge du salivarium. Dans ce box très ordinaire, son cheval se soumet aux obligations d'un test anti-dopage. « Aujourd'hui, je dois contrôler un partant par course, en accord avec les commissaires », explique André Ducos, envoyé aux Grands Pins par la fédération nationale afin d'effectuer les divers prélèvements.

Ce vétérinaire libéral en retraite participe en effet depuis 2002 à la traque des tricheurs, des professionnels peu scrupuleux qui transforment leurs chevaux en pharmacie ambulante. Si ces gens-là ne sont pas légion, c'est justement grâce aux compétences avérées de « vétos » passionnés. Une passion dont André Ducos ne fait pas mystère : « Je joins l'utile à l'agréable car j'aime l'ambiance des hippodromes ; je suis d'ailleurs président de la petite société des courses de Lannemezan ».

Tolérance zéro

Autant dire que le contrôleur du jour apprécie de sillonner pour la bonne cause le champ de courses de province. « Je dépends directement de la fédération nationale, laquelle me communique mensuellement ma lettre de mission. Il faut en effet savoir que toutes les épreuves font l'objet d'un contrôle qui peut d'ailleurs s'effectuer à trois niveaux : après la course bien sûr mais également de manière inopinée chez l'entraîneur ou au pré. Le cheval désigné a une demi-heure pour se présenter au salivarium ».

André Ducos veille au bon déroulement de cette délicate opération qui se présente en deux temps : « J'effectue un prélèvement d'urines auquel s'ajoute un prélèvement sanguin ». Des mesures draconiennes qui traduisent la politique de la fédération en la matière. « C'est tolérance zéro car on peut détecter des produits dans la nourriture. Un simple coquelicot peut contenir un alcaloïde », rappelle le vétérinaire à la barbe blanche.

Maillon de la chaîne

La procédure est par conséquent fort rigoureuse comme en témoignent ces flacons minutieusement rangés, réputés inviolables. « Tous les contrôles sont anonymes. Les envois au laboratoire de Verrières-le-Buisson (Essonne) sont sous scellés. Je joins une enveloppe qui renferme mon procès-verbal dont la fédération sera seule destinataire ».

Premier maillon d'une longue chaîne, André Ducos n'est jamais informé des résultats des tests réalisés si ce n'est plusieurs mois plus tard sur un hippodrome au hasard d'une conversation. Notre vétérinaire ne le vit pas comme une frustration. « L'essentiel, c'est de dénicher les tricheurs qui sont finalement rares puisque, sur 22 000 prélèvements, il y a environ 66 cas positifs ». La porte rouge s'ouvre enfin. Le petit lad récupère son cheval. Au suivant.

Réputé prudent dans ses analyses, Philippe Sogorb ne dissimulait pourtant pas son enthousiasme à l'issue d'un Prix des Landes bien composé qu'il venait de remporter en selle sur Manduka. Le pensionnaire de Ramon Avial Lopez a franchi hier après-midi un nouveau palier qui devrait le conduire sur la route des derbies à la grande joie du pilote montois.

CYCLISME/ DOPAGE - DEUX ANS DE SUSPENSION DEMANDES POUR ILJO KEISSE

Le Vif/L'Express - 2 mars 2009

Le pistier Iljo Keisse a comparu lundi devant la commission disciplinaire de la Ligue Royale Vélocipédique Belge (RLVB) dans le cadre d'un contrôle antidopage effectué le 22 novembre 2008 lors de la journée de clôture des Six Jours de Gand. Le coureur gantois, âgé de 26 ans, avait été déclaré positif à l'usage des produits interdits HCT et cathine.

Le Procureur de la RLVB Jaak Franssen a réclamé lundi deux ans de suspension, alors que l'avocat du pistier Johnny Maeschalck demande que son client soit blanchi. Selon les arguments de la défense, des compléments alimentaires pris durant les Six Jours seraient à l'origine du contrôle positif de Keisse. Les débats se poursuivront le lundi 23 mars.

DU DOPAGE A LA TOXICOMANIE

Radio-Canada - 3 mars 2009

Déjà stigmatisé par son statut de paria, Dwain Chambers lève le voile sur son passé trouble.

Banni à vie des Jeux olympiques, le sprinteur britannique se livre sans vergogne dans une autobiographie à paraître lundi.

L'athlète de 30 ans y fait l'étalage de ses habitudes de dopage, qui débordaient le seul cadre sportif.

Pris dans un cercle vicieux, il a déjà dépensé quelque 30 000 \$ en produits dopants dans une seule année. L'origine de ses folles dépenses: des problèmes multiples de dépendance.

« Le jour de Noël, en 2002, je m'injectais de la THG (un stéroïde) dans les toilettes quand j'ai réalisé que j'avais consommé 300 substances différentes dans l'année. Je prenais non seulement de la THG, de l'EPO et du HGH, mais

aussi de la testostérone pour m'aider à dormir et réduire mon taux de cholestérol. »

Au plus fort de sa consommation illicite, en 2002, Chambers a réussi 10 contrôles antidopage, en plus d'être sacré champion sur 100 m aux Championnats européens.

S'il a enregistré la meilleure performance de sa carrière (9,87 s) pendant cette période, les effets secondaires de sa vie parallèle ont eu tôt fait de le rattraper, pour finalement nuire à ses performances sportives.

« Propre, mon meilleur temps était de 9,97 s. Un an plus tard, je souffrais d'insomnie, d'anxiété, de crampes et je devais m'assurer de ne pas être victime d'une crise cardiaque. Mes performances en piste étaient inégales, mais je ne voulais pas rater de compétitions pour ne pas éveiller les soupçons. »

Aux Jeux du Commonwealth, à Manchester, toujours en 2002, Chambers a orchestré une mise en scène trompeuse pour justifier son impasse sur la finale du 100 m.

« Après un faux départ, j'ai ressenti une douleur à la cuisse. J'ai quitté la piste en boitant pour ensuite déclarer que j'avais été victime d'un claquage. J'ai menti parce qu'il s'agissait d'une crampe reliée aux effets des stéroïdes. »

Nouveau départ

Chambers nage dans la tourmente depuis 2003. Il avait alors été déclaré positif à la THG pour devenir le premier athlète à être associé au fondateur de BALCO, Victor Conte.

Sa faute lui a valu une suspension de deux ans de sa fédération et une exclusion à vie du rendez-vous olympique. Les performances qu'il avait enregistrées depuis 2002 étaient du coup effacées.

Le principal intéressé a reconnu tardivement ses torts, aveuglé par le spectre de la gloire. Il assure maintenant qu'il est revenu dans le droit chemin.

« J'ai agi de la sorte parce que je voulais être le meilleur au monde, mais je n'y suis pas parvenu. Je n'avais pas besoin de produits dopants, ils m'ont rendu misérable. Depuis un an, je comprends pourquoi les gens souhaitent me voir disparaître de sous les projecteurs. »

NIKY POSITIF, LADAKH JIEL DANS L'EXPECTATIVE !

zone-turf.fr - 05/03/2009

La publication du bulletin officiel du Cheval Français a confirmé ce que nous vous avons déjà annoncé à la mi-février. Niky a été contrôlé positif dans le Prix de Belgique mais également trois jours avant le Prix d'Amérique. Le cas de Ladakh Jiel, qui quant à lui aurait été contrôlé positif dans le Prix d'Amérique-Marionnaud, n'est pas encore confirmé par les autorités. Nous sommes désormais en mesure de vous livrer la version officielle de ces "incidents".

Niky dans la tourmente

Véritable métronome depuis son début de carrière, Niky a été contrôlé positif à deux reprises cet hiver; tout d'abord à l'issue du Prix de Belgique puis trois jours avant le Prix d'Amérique. Niky a été soigné par inhalation (nébulisateur) le 29 décembre et le 3 janvier avec des produits interdits (anti-inflammatoire). Le protégé de Laurent-Claude Abrivard avait terminé deuxième du Prix de Belgique. Il s'agit encore d'une vraie mauvaise nouvelle pour son entourage et pour le sport hippique. L'entraîneur a écopé de 5.000 euros d'amende et d'une interdiction, avec sursis, d'entraîner et de monter de 3 mois. Niky est exclu de toute compétition jusqu'au 3 juin prochain.

La thèse de l'accident est la plus plausible. Une hypothèse crédible au regard du "casier", vierge de tout contrôle positif, de Laurent-Claude Abrivard. Visiblement, l'entraîneur de ne devait pas savoir que des traces de produit subsisteraient dans l'organisme aussi longtemps.

Niky après Nuit Torride !

Cette nouvelle affaire, après celle révélée au mois de janvier concernant Nuit Torride dans la Clôture du GNT, met en évidence l'efficacité de la politique mise en oeuvre par le Cheval Français pour tordre le coup au fléau du dopage. Les nouvelles mesures entrées en vigueur, comme le suivi longitudinal et le durcissement des sanctions prises à l'encontre des tricheurs, permettront de faire du sport hippique un exemple pour tous les autres sports. Rappelons qu'avec plus de 11.000 prélèvements analysés chaque année, les courses sont le sport le plus contrôlé en France. Les services du Docteur Arnaud Duluard mènent des enquêtes particulièrement pointues pour déterminer les sources des produits détectés dans les prélèvements biologiques et définir si le dopage est intentionnel ou non. Dans la majorité des cas, la cause d'un contrôle positif est, il faut le souligner, accidentelle. Les professionnels des courses sont de grands préparateurs sportifs, ils doivent soigner leurs chevaux tout en respectant des délais de rémanence et des règles particulièrement contraignantes qui, parfois, échappent à leur vigilance comme à celle de leur vétérinaire.

Un autre cas au Bulletin officiel

Gaston Alainé, l'homme de Replay Oaks a appris une mauvaise nouvelle concernant son élève Super Boss, contrôlé positif lors de sa qualification. Des anti-inflammatoires sont incriminés et le professionnel a écopé de 2.000 euros d'amende.

Des doutes sur l'avenir de Ladakh Jiel

Le contrôle positif de Ladakh Jiel expliquerait sa défection dans le Prix de Paris, qui se disputait le dimanche 15 février. Il était engagé dans ce Groupe I mais la Société du Cheval Français a pris les devants, en décidant de l'exclure du marathon de Vincennes.

C'est un scénario catastrophe pour le nouveau protégé de Jean-Louis Peupion, acheté récemment par l'écurie Reima

REVUE DE PRESSE du 5 mars 2009

Kuisla Oy. L'ancien élève de Jean-Luc Dersoir doit en effet poursuivre sa carrière de courses en Scandinavie.
En France, Ladakh Jiel a accompli d'excellentes performances au plus haut niveau. Son plus bel exploit a été accompli en janvier 2007, quand il a terminé deuxième du Prix de Belgique.